

## Compte rendu du Conseil municipal du 26 Février 2016 convoqué le 23 /02/2016

**Présents :** M Malhappe, C Huet, O Barbey, E Mascret, D Chauvin, P Maisonneuve, P Quentin , G Hunout, L. Janvier, S Lamouille, J Dietrich, D Ferrandin, P Avril,

**Absents excusés :** P. Boquet et C. Bourrat ayant donné pouvoir à P. AVRIL

Madame MASCRET Évelyne est nommée secrétaire de séance.

- 1) **Le compte rendu de la séance du 18 Décembre 2015 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des conseillers.**

- 2) **Auberge : Avis du Conseil Municipal concernant la dernière proposition des propriétaires. Présentation faite par Céline Huet**

Les propriétaires de l'Auberge ont répondu au courrier du 22 décembre 2015, où la commune de Gilles faisait une proposition d'achat à 131 000€ (proposition basée sur l'estimation des domaines).

Dans le courrier du 26 Janvier 2016, les propriétaires font une proposition de vente à 170 000€.

**Pour information.**

- En tant que collectivité territoriale, la commune a obligation de saisir l'avis des Domaines pour faire une proposition d'achat sur un bien dès lors qu'il dépasse 75 000€ (article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal décide à la majorité : - 10 Pour - 2 Abstentions

- Monsieur le Maire et G. Hunout ne participent pas au vote.

- De faire la proposition suivante aux propriétaires :

La commune de Gilles propose d'acheter l'Auberge pour la totalité du bien (Auberge + terrain) au prix de l'avis des Domaines majoré de 10% soit 144 100€.

De plus, il faut considérer l'avis défavorable de la Chambre des Commerces et de l'Industrie qui remet en cause les subventions.

- 3) **Demande de subvention auprès du FDAIC**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une demande de subvention auprès du FDAIC (Fonds départemental d'Aides aux Communes) sur les projets suivants :

- Réaliser un plateau surélevé afin de réduire la vitesse des automobilistes à l'entrée sud du Village, Rue de Normandie.

Coût total des travaux : 20 259,46 € H.T

Subvention FDAIC : 6 077,84€ soit 30% du H.T

- Réfection du haut de la Rue des Casse-Croûtes (322m).

Coût total des travaux 29 270,94€ H.T

Subvention FDAIC : 8 781,29€ soit 30% du H.T

- Création d'un city stade pour adolescents

Coût total des travaux : 8 031,54€ H.T

Subvention du FDAIC : 4 015,77€ soit 50% du H.T

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention au FDAIC pour les travaux énoncés ci-dessus.

- 4) **Délibération budgétaires**

Afin de pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à payer la dépense.

C'est le cas pour les factures suivantes :

- Facture n° FMA06783 de l'entreprise Promosoft pour un montant de 144,37€ T.T.C

- Facture n° 15.12.0088 de la Chambre des Commerces et Industries pour un montant de 1236€ T.T.C

- Factures n° 96 et 97 de l'entreprise Gacongne pour un montant total de 4420,92€ T.T.C

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à payer ces dépenses. Celles-ci seront inscrites au BP 2016.

- 5) **Redevance occupation du domaine Public**

L'article L2122-1 et l'article L2122-4 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques imposent pour les commerçants ambulants de leur accorder un droit d'occupation du domaine public répondant à un caractère temporaire, précaire et révocable soumis à redevance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance pour l'occupation du domaine Public au montant minimal légal soit cinq Euros. (Afin de respecter les règles budgétaires, un titre exécutoire ne peut être émis qu'à partir de cinq €).

## 6) Renégociation du contrat d'assurance statutaire par le Centre de Gestion

Le contrat groupe souscrit par Le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir couvrant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et accidents imputables ou non au service, arrive à échéance le 31 Décembre 2016.

Afin de procéder à la renégociation du contrat, le Centre de Gestion demande de leur déléguer, par délibération, la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la passation d'un contrat d'assurance couvrant les obligations statutaires avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

## 7) Délibération entretien professionnel

Lors du dernier conseil municipal, il a été fixé les critères d'évaluation de l'entretien professionnel des agents employés par la collectivité. Ces critères ont été soumis au Comité Technique du 28 janvier 2016 ; un avis favorable n°2016/EP/287 a été rendu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces critères dans une délibération concernant l'entretien professionnel des agents.

## 8) Participation citoyenne

Les pouvoirs publics proposent d'associer les citoyens à une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie nationale. Ce dispositif appelé « Participation citoyenne » vise à rassurer la population, à améliorer la réactivité de la Gendarmerie et à accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Le Conseil municipal, après débat, décide dans un premier temps de rappeler à nos administrés les bons comportements et les bonnes pratiques.

## 9) Projet Mutuelle Communale

La commune de Gilles souhaite proposer une mutuelle communale au bénéfice de leurs administrés afin de réduire, à prestations égales, le coût des dépenses de santé.

Ce projet est possible grâce à l'association Actiom qui propose une solution négociée au plus juste, respectant la Loi.

Prochainement, une réunion Publique sera organisée afin de vous présenter le projet.

## 10) Informations sur le projet d'embellissement du village

Le terrain acquis par la commune situé à l'entrée Nord du village (rue de Bréval) sera aménagé et fleuri, ainsi que le cimetière de Gilles (bio-couverture végétale des allées, fleurissement des espaces vacants, plantation d'arbustes près du columbarium, aménagement de l'allée centrale, déplacement de la croix en bois à envisager pour faciliter la circulation des engins lors des travaux effectués sur les concessions).

Ces travaux s'inscrivent dans notre engagement « zéro phyto » et fleurissement du village.

## 11) Informations diverses

L'excédent de fonctionnement (Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) pour l'année 2015 est de 90 689€.

## 12) Tour de table :

D. Ferrandin rend compte de la réunion de la Commission assainissement –Nouvelle classification des installations d'assainissement suite à diagnostic à venir.

Le fossé Rue des Chaugettes a des difficultés à se stabiliser. Un busage est à prévoir.

Le tracé et la remise en état de la Sente de la Justice est à faire avec la Commission Chemins. Appel aux bonnes volontés

Relancer le Maire de Mondreville pour entretien du fossé des Griffards.

Revoir la pertinence du stop Impasse du Chanvre/ Rue de la gare. On pourrait profiter du signallement d'interdiction de cette voie aux poids lourds pour procéder à la suppression du panneau.

S. Lamouille : Le vote du BP 2016 du SMICA a eu lieu. Le SMICA souhaite racheter l'ancien Monsieur Bricolage de Saussay afin de créer un dojo.

Les enfants empruntant le bus souhaitent un garage à vélo à proximité de l'abribus. Ce projet est envisageable.

J. Dietrich : La carte de Gilles est en cours de réalisation. Monsieur le Maire remercie J. Dietrich.

P. Maisonneuve informe le CM de sa démission de Vice- Présidente du SIRP.

É. Mascret : 10 conseillers sont inscrits au repas des aînés du samedi 27 Février. Monsieur le maire remercie Évelyne Mascret pour son investissement concernant l'organisation du repas des Anciens et le site de la mairie de Gilles qui est régulièrement mise à jour.

O. Barbey : Une fondue suisse est organisée le 19 Mars 2016 à partir de 19h30 à la salle de Vo Vietnam.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 55 ;